

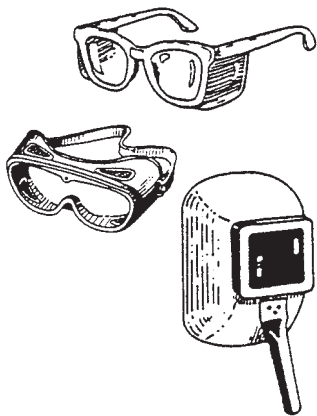


www.preventex.qc.ca

## Préventex

Association  
paritaire  
du textile

FICHE D'INFORMATION  
Volume 18, numéro 2  
Juin 2001



*Les gestes à poser*

*Les gestes à poser*

*Comment répondre  
aux objections?*

*Quels sont les protecteurs  
recommandés?*

*Blessure à l'œil:  
réagir vite et bien*

## LUNETTES DE PROTECTION ET PROTECTEUR FACIAL

# Regardons la vérité en face

En 1998, il y a eu 108 accidents aux yeux dans le secteur textile et bonneterie, soit un peu moins d'un accident tous les 3 jours du calendrier. Le secteur a perdu 410 jours de travail et les indemnités directes ont atteint un peu plus de 35 000 \$. Si les comités de santé et de sécurité des industries du secteur se donnaient le mot pour faire baisser ces statistiques, comment s'y prendraient-ils ? C'est ce que cette fiche d'information vous apprendra.

### LES GESTES À POSER

1. Élaborez une politique relative à la protection des yeux et du visage. C'est un document qui détermine le budget qu'on entend consacrer, la procédure de distribution, de réparation et de remplacement des équipements, ainsi que la position de la direction quant à la fabrication de lunettes ajustées à la vue. Enfin, ce document contient le règlement de l'usine qui précise dans quelles circonstances le port des lunettes est obligatoire.
2. Identifiez ensuite les risques pour les yeux ou le visage. Selon les statistiques de 1998, on apprend que les grains de poussière et les éclats métalliques sont les causes les plus fréquentes des accidents dans notre secteur. Mais on ne doit pas négliger les éclaboussures de produits chimiques à la teinturerie, les poussières en suspension qui résultent du nettoyage des métiers à tricoter et les éclats produits lors de travaux de machinerie à l'atelier mécanique.
3. Évaluez la fréquence et la gravité des accidents éventuels pour chacun des risques identifiés à l'étape précédente.
4. Trouvez les moyens d'éliminer ou de contrôler les risques à la source lorsque cela est possible. Voici quelques moyens appropriés à notre secteur : utilisez des contenants à bec verseur ou munis de robinets pour transvider des liquides ; utilisez aussi une pompe ou un tuyau ; interdisez l'utilisation de l'air comprimé pour se nettoyer ; proposez plutôt un système d'aspiration.
5. Passez en revue les équipements de protection individuels offerts sur le marché ; choisissez ceux qui semblent appropriés aux risques identifiés. Par exemple, dans un milieu chaud et humide, il faudra choisir des lunettes antibuée.
6. Demandez à des travailleurs de faire l'essai des produits choisis. L'équipement doit être confortable et le travailleur doit se sentir à l'aise.
7. Une fois les tests complétés, distribuez les lunettes aux travailleurs lors d'une rencontre d'information qui aura pour but d'expliquer la nouvelle politique de l'usine et de décrire les risques et les moyens mis de l'avant pour les éliminer ou pour se protéger. Profitez-en aussi pour présenter les modèles retenus.
8. Placez des affiches dans les endroits où le port de lunettes de protection est obligatoire.



Le bulletin Préventex est publié par  
**Préventex – Association paritaire du textile**

2035, avenue Victoria, bureau 203  
Saint-Lambert QC J4S 1H1  
Téléphone : (450) 671-6925  
Télécopieur : (450) 671-9267  
Courriel : asptexti@mblink.net  
www.preventex.qc.ca

**Directeur général et éditeur**  
Jean-Marc Champoux

**Co-président patronal**  
Jacques Hamel  
Cavalier Textiles inc.

**Co-président syndical**  
Pierre-Jean Olivier  
TUAC/COUTA

**Coordination**  
Lise Laplante

**Rédaction**  
Pierre Bouchard  
Indico Communication

**Traduction**  
Paule Champoux-Blair

**Conception graphique**  
Anne Brissette Graphiste

**Impression**  
Imprimerie For inc.

Préventex, ses administrateurs, son personnel et les auteurs des textes de cette publication ne garantissent pas l'exactitude des informations qu'elle contient, ni l'efficacité pertinente qu'elles peuvent laisser présumer, de sorte qu'ils n'assument aucune responsabilité. De même, les informations qu'on y retrouve ne doivent pas être considérées comme des avis professionnels. La mention d'un produit ou d'un service par un annonceur externe ou dans un texte non publicitaire ne doit pas être interprétée comme une adhésion ou une recommandation.

Le bulletin Préventex est distribué gratuitement aux membres et intervenants du secteur du textile et de la bonneterie du Québec. La reproduction des textes est autorisée pourvu que la source soit mentionnée.

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> septembre 1994  
ISSN 0825-4230

Tirage : 2500 exemplaires

Déclaration de dépôt  
Poste-publications 1702 491

## COMMENT RÉPONDRE AUX OBJECTIONS ?

### Je porte déjà des lunettes ajustées à ma vue ; je n'ai pas besoin de lunettes de protection.

Les lunettes ajustées à la vue n'offrent pas de résistance aux chocs ni de protection latérale : elles n'enveloppent pas l'œil complètement. Il existe des modèles de lunettes de sécurité qui se portent par-dessus les lunettes de prescription. Elles sont recommandées uniquement si le travailleur doit les porter sporadiquement, autrement, il vaut mieux lui fournir des lunettes de sécurité ajustées à sa vue.

### L'employeur est-il obligé de fournir des lunettes de sécurité ajustées à la vue des travailleurs ?

L'employeur doit protéger le travailleur des dangers auxquels il est exposé. Il peut fournir un écran facial qui se porte par-dessus les lunettes ou des lunettes coquilles (goggles), mais il devrait fournir des lunettes de sécurité ajustées à la vue, lorsqu'il y a du travail de précision à effectuer.

### Les lunettes de sécurité sont toujours laides, trop grandes ou trop petites.

Il y a, sur le marché, plusieurs modèles offerts dans des grandeurs convenant à toutes les formes de visage. On ne peut forcer un employeur à fournir de « belles lunettes ». Toutefois, le travailleur aura tendance à les oublier s'il se sent vraiment mal à l'aise avec le modèle qu'on lui a fourni. L'employeur a donc tout avantage à fournir des modèles qui remportent la faveur des travailleurs.

### Je porte des verres de contact ; je n'ai pas besoin de porter des lunettes de protection.

C'est absolument faux ; les verres de contact n'offrent aucune protection.

### Il peut être nuisible de porter des verres de contact en milieu de travail.

Les verres de contact ne sont pas nuisibles en tant que tel en milieu de travail. Cependant, en l'absence de verres de protection, ils peuvent absorber des vapeurs et des éclaboussures qui se répandront lentement dans l'œil.

### Je travaille dans un environnement chaud et humide et il y a toujours de la buée dans mes lunettes, ce qui nuit à ma vision.

Les manufacturiers proposent des lunettes de protection antibuée pour le travail en milieu chaud et humide. D'autres modèles disposent de trous d'aération sur les côtés et/ou au-dessus du nez.

### Les lunettes et les visières s'égratignent rapidement et la poussière colle à mes lunettes, ce qui nuit à la vision.

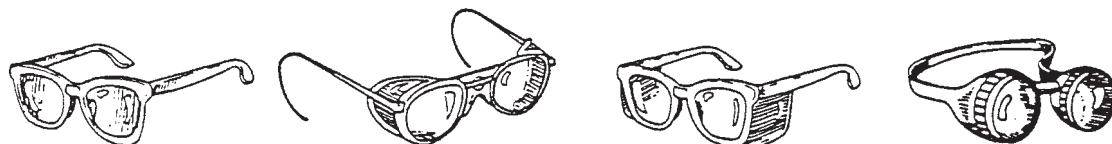
Choisissez des lunettes antistatiques qui ont été traitées contre les égratignures.

### Les lunettes glissent continuellement sur mon nez.

Si c'est à cause de l'humidité, choisissez des modèles avec ventilation. Si les lunettes sont trop grandes, changez de modèle ou de pince-nez. Si c'est la position de la tête au travail qui les fait glisser, choisissez un modèle qui peut s'attacher derrière la tête.

### Mes lunettes de sécurité nuisent à l'efficacité de mes protecteurs auditifs.

Utilisez des bouchons ou choisissez une monture dont les branches sont très minces et très près du crâne. Certains fabricants recommandent aussi d'utiliser des branches droites plutôt que ces branches recourbées sur les oreilles.



## C'est à consulter!

Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie; norme Z94.3-99; CSA International

La prévention des accidents aux yeux; Guide d'information; Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur fabrication de produits en métal et produits électriques (disponible au Centre de documentation de Préventex MO-102318)

Eye Protection; Coastal Video Communications Corp.; 1992; 16 pages (Centre de documentation BR-220144)

Personal Protective Equipment; Communications Corp.; 1994, 1992; 16 pages (Centre de documentation BR-220137)

Safety Eyewear: Vanity Meets Protection; Safety & Health – June 1991; pages 80-81 (Centre de documentation AP-220619)

Pilote, Diane, o.o.d.: L'ajustement des lunettes de sécurité comportant des lentilles ophtalmiques; congrès de l'AQHSST; 8 pages; (Centre de documentation MO-160336)

Chandler, Hayley: Safety Eyewear Right Before Your Eyes; OHS Canada OCT/NOV 1997; 3 pages; (Centre de documentation AP-054049)

Eye Protection: The Eyes Have It; Australian Safety News – May 1997; 5 pages; (Centre de documentation AP-220911)

Pourquoi porter des lunettes de sécurité? La prévention des lésions aux yeux et au visage; Sachez doucher cet œil; Blessure à l'œil: réagir vite et bien; Auto Prévention, mars 2000, vol.14 No 1; Association sectorielle services automobiles

## Mes lunettes me donnent mal à la tête et augmentent la fatigue visuelle.

Un modèle de mauvaise qualité entraîne ce genre de problème. Optez pour des lunettes de bonne qualité optique, conforme à la norme Z94.3-99.

## Mes lunettes de sécurité ne sont pas confortables.

Des lunettes ajustées à la vue aussi! Vérifiez l'ajustement de vos lunettes. Choisissez-les en fonction de leur poids, de la dimension de la lentille, de l'ajustement du pince-nez et des branches, etc. Les manufacturiers en proposent plusieurs modèles.

## Ces lunettes sont inutiles; il n'y a aucun danger dans l'usine...

Le comité de santé et sécurité a identifié les risques pour les yeux et le visage. Il a pris les mesures pour éliminer ou contrôler les risques à la source. Là où cela est impossible, le port de lunettes est obligatoire.

## L'EMPLOYEUR PEUT UTILISER SON DROIT DE GÉRANCE ET EXIGER LE PORT DE LUNETTES PARTOUT DANS L'USINE POUR TOUT LE MONDE.

## QUELS SONT LES PROTECTEURS RECOMMANDÉS?

Il n'y a pas un modèle qui conviennent à toutes les situations. Votre choix doit être basé sur les risques que vous avez identifiés. Les lunettes doivent protéger le travailleur et être confortables.

## Qu'en pensent les optométristes?

L'Association des optométristes du Québec recommande le port de lunettes de sécurité en milieu industriel et à la maison, lorsqu'on effectue des travaux qui présentent des risques.

L'Association recommande les lentilles à base de polycarbonate en raison de la très grande résistance de cette matière aux impacts à haute et basse vitesse. Une mise en garde: comme ces lentilles sont produites selon des procédés de masse, il est important de s'assurer qu'elles ne présentent pas des aberrations qui produiraient des effets optiques. Si vous choisissez des **lentilles en verre ou de plastique**, optez pour celles dont l'**épaisseur** sera suffisante pour résister aux chocs.

Les lentilles doivent être changées dès qu'elles sont égratignées. Les égratignures diminuent les qualités optiques et parfois même la résistance aux chocs. Si les lentilles ont été soumises à des changements de température importants, elles doivent être changées, car leur résistance peut être affaiblie. C'est le cas des lentilles de polycarbonate.

## BLESSURE À L'ŒIL: RÉAGIR VITE ET BIEN

L'œil est un organe précieux, mais très vulnérable. Lorsqu'il est atteint, il faut savoir comment réagir pour ne pas envenimer la situation.

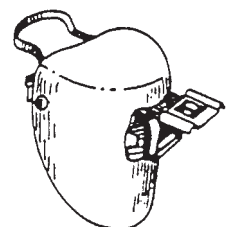
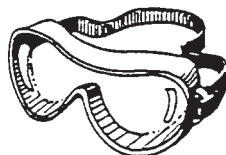
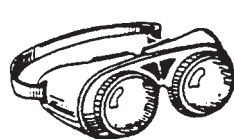
## À NOTER QUE LA PLUPART DES BLESSURES OU DES BRÛLURES AUX YEUX REQUIÈRENT DES SOINS MÉDICAUX. AINSI, SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT AUX YEUX, APPELEZ IMMÉDIATEMENT L'AMBULANCE.

### Poussière

Évitez de frotter vos yeux. Le larmoiement naturel suffit souvent à éliminer la poussière spontanément.

### Corps étranger

Ne frottez pas vos yeux et n'appliquez aucune pression. Ne tentez jamais d'enlever



un corps étranger implanté dans l'œil : cela risque de le faire pénétrer plus profondément et d'aggraver la lésion. Attendez plutôt les secours.

### Brûlure chimique

Si une goutte d'acide ou d'un autre produit chimique vous éclabousse l'œil, vous devez réagir très rapidement, avant même d'obtenir de l'aide médicale.



- ◆ Rendez-vous à la douche oculaire en moins de 10 secondes. Il faut donc être en mesure d'atteindre la douche oculaire les yeux fermés. Nous vous suggérons de développer cette habileté avec une petite séance d'entraînement à l'aveuglette.
- ◆ Retirez vos verres de contact si vous en portez.
- ◆ Actionnez la douche.
- ◆ Tenez vos paupières écartées afin de garder les yeux ouverts.
- ◆ Arrosez abondamment toute la surface de l'œil en le faisant rouler constamment.
- ◆ Rincez l'œil pendant au moins 20 minutes.
- ◆ Soulevez les paupières régulièrement afin d'assurer un rinçage complet.
- ◆ Consultez un médecin.

### Coup d'arc

Les symptômes du coup d'arc peuvent se manifester en dehors des heures de travail. Ce n'est que de 6 à 8 heures après l'exposition que le travailleur éprouvera la sensation de brûlures ou de picotement dans les yeux. La douleur, souvent très vive, s'accompagne d'une grande difficulté à supporter la lumière. Ne frottez pas vos yeux et n'y appliquez rien (gouttes, onguent, etc.). Consultez immédiatement un médecin.

### VOS RÉFÉRENCES LÉGALES

Norme CSA Z94.3-99

Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, article 12.3.1

Nouveau règlement (nom à venir)

